

# ACTION URGENTE

## COMPARUTION EN JUSTICE DE JEUNES MAINTENUS EN DÉTENTION APRÈS UNE MANIFESTATION PACIFIQUE

Neuf jeunes se trouvent toujours en détention après que la Haute cour de Goma a rejeté leurs demandes de libération sous caution. Parmi eux figurent deux militants de Lutte pour le changement (LUCHA), Juvin Kombi Narcisse et Pascal Byumanine. Ils ont été arrêtés le 28 novembre à Goma lors d'une manifestation pacifique en l'honneur des victimes des tueries perpétrées dans la région de Beni (province du Nord-Kivu).

Juvin Kombi Narcisse, Pascal Byumanine, Innocent Fumbu, Saïdi Heshima Wetemwami, Gervais Semunda Rwamakuba, Nelson Katembo Kalindalo, Jonathan Kambale Muhasa, Osée Kakule Kilala et Jojo Semivumbi ont comparu le 21 janvier devant la Haute cour de Goma. La première audience a été axée sur l'identification des accusés.

Le procureur général a retenu trois chefs d'inculpation à leur encontre : appartenance à une organisation criminelle, incitation à la désobéissance et outrage aux autorités. Ils sont tous maintenus en détention à la prison centrale de Munzenze, à Goma, après le rejet le 25 janvier de leurs demandes de mise en liberté sous caution. La prochaine audience aura lieu le 4 février.

Les neuf jeunes ont été arrêtés le 28 novembre 2015 à Goma lors d'une manifestation pacifique organisée par LUCHA, un mouvement de jeunesse, en l'honneur des victimes des tueries perpétrées dans la région de Beni. Ce rassemblement, dont les autorités congolaises avaient été informées au préalable comme l'exige la loi, a été dispersé par les forces de sécurité au moyen de gaz lacrymogène et de balles réelles.

À l'issue de leur garde à vue, ils ont tous été déférés au parquet général le 30 novembre 2015. Le 2 décembre 2015, ils ont été inculpés d'appartenance à une organisation criminelle, d'incitation à la désobéissance, d'outrage aux autorités, de rébellion, d'agression et de destruction.

Amnesty International considère ces neuf jeunes comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS, en français, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités congolaises d'abandonner immédiatement et sans condition toutes les charges retenues contre les neuf jeunes concernés ;
- priez-les d'ordonner leur libération immédiate et inconditionnelle ;
- engagez-les à respecter les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, notamment dans le cas des militants de LUCHA, de leurs partisans et de leurs sympathisants ;
- exhortez-les à veiller à ce que les neuf jeunes ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en détention.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 MARS 2016 À :

Procureur général près la cour d'appel de Goma

Cour d'appel de Goma  
Rue camp de Metz  
Goma  
RDC

Formule d'appel : *Dear Prosecutor, / Monsieur le Procureur,*

Procureur général

Flory Kabange Numbi  
Parquet général  
B.P. 7016 Kinshasa 1  
Kinshasa  
RDC

Courriel : [pgr\\_rdc@yahoo.fr](mailto:pgr_rdc@yahoo.fr)

Formule d'appel : *Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,*

**Copies à :**

Ministre de la Justice et des Droits de l'homme

Alexis Tambwe Mwamba  
Ministre de la Justice et des Droits de l'homme

B.P. 3137

Kinshasa-Gombe

RDC

Fax : +243 8805521

Courriel : [minjustdh@gmail.com](mailto:minjustdh@gmail.com)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la RDC dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name Address 1 Address 2 Address 3 Fax number Email address Salutation.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 173/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr62/3047/2015/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## COMPARUTION EN JUSTICE DE JEUNES ACTUELLEMENT DÉTENUS APRÈS UNE MANIFESTATION PACIFIQUE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

LUCHA est un mouvement de jeunes créé en 2012 à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu (RDC). Il est connu pour ses actions pacifiques. Il organise des sit-in, des manifestations et d'autres interventions pour réclamer le respect des droits de ses membres et des autres Congolais.

Dans un communiqué de presse signé le 3 décembre 2015, le maire de Goma a interdit toutes les activités de LUCHA, faisant valoir que l'organisation n'était pas inscrite au registre des associations.

Un peu plus tôt en 2015, quatre militants de LUCHA ont été condamnés à une peine de six mois avec sursis pour avoir participé à un rassemblement pacifique en faveur de la libération de Fred Bauma et d'Yves Makwambala, deux membres de leur mouvement qui étaient alors détenus au secret à Kinshasa. Ces deux hommes, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion, sont toujours détenus à la prison de Makala, à Kinshasa.

Noms : Juvin Kombi Narcisse, Pascal Byumanine, Innocent Fumbu Byunvohore, Saïdi Heshima Wetemwami, Gervais Semunda Rwamakuba, Nelson Katembo Kalindalo, Jonathan Kambale Muhasa, Osée Kakule Kilala et DJodjo Semivumbi

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 173/15, AFR 62/3290/2016, 27 janvier 2016